

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 17 mai 2017 - Délibération n° 2017/119

**Objet : VOTE DE LA COTISATION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SUD CREUSOIS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 17 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Chavanat sur la convocation en date du 10 mai 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – BRIGNOLI – RABETEAU – MEUNIER – SCAFONE – GAILLARD – MOULINIER – COUFFY et MMES LAURENT – CAPS – POUGET-CHAUVAT – COLON – NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. SZCEPANSKI a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE.
4. M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET.
5. Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE.
6. M. MAZIERE a donné pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. BRIGNOLI a donné pouvoir à Mme HYLAIRES.
8. M. RABETEAU a donné pouvoir à Mme BATTUT.
9. M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME.
10. Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON.  
Mme DURANTON remplace M. SIMONET.  
M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	46	56			
Votes pour	Votes contre	Abstention	Blanc	Nul	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Vu l'inscription au budget 2017 de la communauté de communes, voté le 12/04/2017, d'un montant de 36 476 € pour la cotisation versée au syndicat mixte du Pays Sud Creusois, représentant une contribution de 2,51 € par habitant ;

Vu la délibération du comité syndical du Pays Sud Creusois en date du 19 avril 2017 fixant la cotisation pour les intercommunalités membres à 1,77 €/habitant, soit un montant de 25 666,81 € pour la Communauté de communes CIATE-Bourganeuf-Royère de Vassivière (soit – 10 809,19 € par rapport au budget voté) ;

→ Le conseil communautaire décide de modifier le montant de la cotisation prévue au budget pour l'année 2017 conformément au calcul précité.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

